

LES ARCHIVES SCOLAIRES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

I. HISTORIQUE DE LA CONSERVATION

Les instructions de tri

La conservation des archives de l'enseignement fut organisée dès 1932 : une circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 27 décembre 1932 recommandait le versement aux archives départementales de tous les documents antérieurs à 1890 encore conservés dans les rectorats, les inspections académiques et les établissements scolaires. Elle fut complétée le 18 mars 1933 par une autre circulaire pour l'enseignement technique.

Mais ce n'est qu'en 1970 que furent véritablement affirmés l'intérêt historique et le caractère urgent de la sauvegarde de ces documents ; un groupe de travail, puis une commission permanente composée d'historiens, d'archivistes et de représentants de l'administration, élaborèrent deux circulaires, du 28 avril 1970 et du 2 janvier 1975. La première prévoyait le versement aux archives départementales et, pour Paris, aux Archives nationales, des documents des services rectoraux antérieurs à 1940, ainsi que le versement aux archives départementales des documents des inspections académiques et des établissements scolaires antérieurs à 1940. La circulaire du 2 janvier 1975 concernait les examens et les bourses qui, compte tenu de la masse, eurent droit à un traitement particulier.

Pour les années postérieures à 1940, la circulaire du 28 avril 1970 prévoyait la possibilité de ne retenir que « quelques établissements sélectionnés » par les recteurs, en accord avec les directeurs des services d'archives départementales, soit environ 10 % des établissements existants. Cette disposition a été peu appliquée et annulée par l'instruction interministérielle Culture/Éducation nationale du 22 février 2005 (valable pour les documents postérieurs à 1970). La méthodologie retenue par le groupe de travail privilégie une approche thématique et concerne l'ensemble des archives des services et établissements concourant à l'Éducation nationale. C'est la dernière applicable aux archives scolaires.

Le cas particulier du rectorat de Paris

En premier lieu, les archives du rectorat de Paris (qui regroupait jusqu'en 1971 les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, plus quelques départements du nord et du centre) sont versées aux Archives nationales par dérogation à la règle commune qui voudrait qu'elles soient versées aux archives départementales.

Les documents conservés aux Archives de Paris dans la série DT et sous la cote Pérotin/40 proviennent ainsi essentiellement des services d'enseignement de la préfecture de la Seine. (Il en est de même pour les archives dévolues au département des Hauts-de-Seine qui concernent, d'ailleurs, essentiellement l'enseignement primaire.)

Cependant, par cohérence avec les versements des établissements scolaires, certains types de documents produits par le rectorat de Paris se trouvent aux Archives de Paris ; il s'agit essentiellement des dossiers d'instituteurs depuis 1861 et des résultats aux examens et aux concours depuis 1881.

EXEMPLES DE SOURCES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DE PARIS

Services de gestion du personnel enseignant

Référence : D1T1

Dates extrêmes : 1890-1919 (dates de cessation d'activité)

Importance matérielle : 708 articles, 123,50 m. l.

Instrument de recherche : fichier ms.

Présentation du contenu : dossiers de carrières des instituteurs et des professeurs.

Références : Pérotin/4031/76/1 ; 1707W ; 1708W ; 1709W ; 1820W ; 1838W ; 1839W ; 1924W ; 1948W ; 1949W ; 1958W

Dates extrêmes : 1861-1963 (dates de naissance des personnels)

Importance matérielle : 1212 articles, 360,60 m. l.

Instrument de recherche : bordereaux de versement et répertoire numérique dactyl. avec noms des personnes

Présentation du contenu : dossiers de carrière des instituteurs.

Services chargés des examens et concours

Références : Pérotin/40122/75/1 ; Pérotin/40122/78/1 ; 1003W ; 1271W ; 2606W

Dates extrêmes : 1881-1964

Importance matérielle : 1310 articles, 75,30 m. l.

Instrument de recherche : bordereaux de versement dactyl.

Présentation du contenu : résultats aux examens et concours (certificat d'études primaires et primaires supérieures, brevet élémentaire et brevet d'études du premier cycle, certificat d'aptitude pédagogique, certificat d'études commerciales, brevet professionnel...).

La collecte des archives scolaires dans les Hauts-de-Seine

Les relations entre les Archives départementales et l'Inspection académique sont anciennes, puisqu'entre 1993 et 2003, plusieurs services académiques (bourses, scolarité, action éducative, examens et concours, affaires générales) ont été dotés de règles de tri et de sélection. Ces opérations ont abouti au versement aux Archives départementales de 87 mètres linéaires de documents depuis 1973 (et rien entre 2008 et 2010), ce qui reste assez faible.

Il s'agit essentiellement d'échantillons de copies d'examens et de demandes de bourses, mais également d'intéressants dossiers de suivi des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements privés sous contrat, ainsi que des dossiers relatifs aux centres d'information et d'orientation et aux constructions scolaires.

ETAT DES VERSEMENTS DES ARCHIVES DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE

Service chargé des examens et concours

Référence : 1007W ; 1025W ; 1085W ; 1146W ; 1202W

Dates extrêmes : 1974-1998

Importance matérielle : 115 articles, 12,7 m. l.

Instrument de recherche : bordereaux de versement

Présentation du contenu : échantillon de copies d'examens ; le versement 1202W contient des procès-verbaux de résultats au diplôme de fin d'études obligatoires (1974-1989) et au certificat d'études primaires (1955-1990) ; le versement 1446W contient des procès-verbaux de résultats au brevet (1998).

Service chargé des bourses

Référence : 1046W ; 1086W ; 1233W ; 1271W ; 1295W ; 1317W ; 1401W ; 1420W ; 1451W

Dates extrêmes : 1956-1999

Importance matérielle : 232 articles, 30,2 m. l.

Instrument de recherche : bordereaux de versement

Présentation du contenu : dossiers de demande de bourses ; listes des bénéficiaires ; fiches des boursiers ; procès-verbaux des commissions d'attribution.

Service chargé du second degré

Référence : 1269W ; 1290W ; 1358W

Dates extrêmes : 1975-1993

Importance matérielle : 313 articles, 34,2 m. l.

Instrument de recherche : bordereaux de versement

Présentation du contenu : tutelle des écoles et, principalement, des établissements publics locaux d'enseignement ; le versement 1269W concerne les élections aux conseils d'administration des EPLE, aux comités de parents d'élèves et aux conseils d'écoles (1978-1992) ; le versement 1290W concerne les budgets et comptes des EPLE (1984-1991) et les logements de fonctions (1975-1984) ; le versement 1358W concerne les budgets et comptes des EPLE (1991-1993) et les subventions (1985-1993).

Service chargé de l'enseignement privé

Référence : 1506W

Dates extrêmes : 1901-1974

Importance matérielle : 17 articles, 2 ml

Instrument de recherche : bordereau de versement

Présentation du contenu : ouverture et suivi des établissements privés sous contrat.

Service chargé de la gestion du personnel

Référence : 2032W

Dates extrêmes : 1894-1947, principalement 1903-1924

Importance matérielle : 62 articles, 21 ml

Instrument de recherche : bordereau de versement

Présentation du contenu : dossiers de carrière des instituteurs.

Services communs et généraux

Référence : 7W

Dates extrêmes : 1941-1972

Importance matérielle : 85 articles, env. 12 ml

Instrument de recherche : bordereau de versement

Présentation du contenu : organisation de l'Inspection académique, administration générale, gestion du personnel, organisation de l'enseignement, construction et suivi des établissements d'enseignement technique, construction et suivi des écoles et des établissements scolaires, enquêtes statistiques, attribution de bourses et d'allocations.

Référence : 1505W

Dates extrêmes : 1966-1999

Importance matérielle : 77 articles, 7,8 ml

Instrument de recherche : bordereau de versement

Présentation du contenu : administration générale (circulaires, organismes paritaires et consultatifs, concours national de la Résistance), tutelle des établissements scolaires (budgets), orientation et formation (principalement fonctionnement et activités des centres d'information et d'orientation), spécimens de dossiers d'élèves, constructions scolaires.

A signaler : restent conservés dans les sous-sols du centre administratif les dossiers des enseignants nés après 1920 et les procès-verbaux des examens (CAP depuis 1968 et BEP depuis 1990).

S'agissant des établissements scolaires, on note trois cas de figures :

- les trois lycées les plus anciens du département (Lakanal à Sceaux, Michelet à Vanves, Pasteur à Neuilly) ont fait l'objet d'une attention particulière dès la constitution des Archives départementales (visite d'inspection au lycée Lakanal en 1969) ; les premiers versements sont intervenus en 1982 pour le lycée Lakanal (1037W) et en 1983 pour le lycée Pasteur (1040W) ;
- les collèges et les lycées techniques et professionnels ont, lors de leur déménagement (CET Suresnes) ou de leur fermeture (LEP de Courbevoie, Clamart, Boulogne-Billancourt), fait appel aux Archives départementales pour organiser la prise en charge, ou pour mieux dire le sauvetage, de leurs archives historiques (cotées respectivement 12W, 1155W, 1454W, 1687W) ;
- d'autres établissements enfin, généralement des collèges, ont sollicité les Archives départementales pour des conseils dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires (essentiellement les pièces comptables, les dossiers des fonctionnaires, les dossiers scolaires...) : il s'agit des collèges Henri-Sellier à Suresnes, Les Ormeaux à Fontenay-aux-Roses, Jean-Moulin à Chaville, Jean-Renoir et Bartholdi à Boulogne-Billancourt...

Quant aux archives des écoles, elles ont été longtemps considérées comme relevant des archives municipales, alors qu'elles relèvent de l'Education nationale, donc des Archives départementales. Le premier versement a concerné, en 2008, les registres matricules d'inscription des élèves des écoles de filles et de garçons de Colombes (1891-1951), retrouvés dans une cave du ministère de l'Education nationale, rue de Grenelle (1707W).

II. UNE POLITIQUE DE COLLECTE SYSTEMATIQUE

Dans le cadre de la reprise de la politique de collecte, il a été proposé au nouvel inspecteur d'Académie, dans une note du 16 novembre 2009, d'inclure les écoles et les établissements scolaires dans le programme d'évaluation systématique des archives des services de l'Etat dans le département.

L'opération passe par des visites des espaces de stockage (bureaux, couloirs, caves, greniers), donnant lieu à la rédaction de comptes rendus de visites et de règles de tri et de sélection, de façon à déterminer le délai de conservation des documents et leur sort final à l'issue de ce délai (conservation, tri, élimination).

Les documents n'ayant plus d'utilité administrative, mais présentant un intérêt pour la recherche historique future, sont mis de côté et pris en charge pour versement aux Archives départementales où ils sont ensuite classés, rangés et localisés.

Les critères de tri et de sélection se fondent sur l'instruction du 22 février 2005 ; la priorité est donnée aux documents de la scolarité et en particulier aux registres matricules d'inscription des élèves et aux répertoires alphabétiques antérieurs aux années 1960 (certains remontent aux années 1890). Ces documents, très précieux pour les droits des administrés et pour la recherche historique future, sont collectés de manière systématique. Ils fournissent des renseignements très précis sur la situation administrative et pédagogique des élèves et permettent de délivrer des certificats de scolarité et autorisent des recherches biographiques, sociologiques et prosopographiques nouvelles.

Entre janvier 2010 et février 2011, les 155 collèges et les lycées du département des Hauts-de-Seine ont été visités et les archives historiques prises en charge pour conservation aux Archives départementales. Au 1^{er} mai 2011, les versements des collèges et des lycées représentent environ 160 mètres linéaires.

Les circonscriptions de l'Education nationale font actuellement l'objet de visites et une grille d'enquête va être diffusée dans les écoles pour connaître la date du premier registre matricules d'inscription des élèves. Les documents de la scolarité antérieurs aux années 1960 seront systématiquement pris en charge pour conservation aux Archives départementales.

III. TYPOLOGIE ET INTÉRÊT DES DOCUMENTS COLLECTÉS

Premiers enseignements de la collecte des archives scolaires

Avant même l'ouverture des collections à la recherche scientifique, la collecte des archives scolaires donne au moins cinq enseignements :

- d'abord, on trouve des registres matricules d'inscription des écoles de filles et de garçons dans plusieurs collèges et lycées d'Asnières, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Nanterre, Puteaux, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne ; c'est que ces établissements sont bien souvent les héritiers des anciens cours complémentaires industriels et commerciaux donnés dans les écoles de filles et de garçons ;
- les collections de registres matricules d'inscription des écoles de filles et de garçons les plus anciennes remontent à 1909 (Asnières), 1903 (Boulogne-Billancourt), 1906/ 1909 (Clichy), 1891/ 1905 (Colombes) ; les collections qui étaient conservées aux archives communales de Boulogne-Billancourt, Nanterre, Le Plessis-Robinson, Villeneuve-la-Garenne ont été dévolues aux Archives départementales des Hauts-de-Seine ; les plus anciennes remontent à 1866/ 1890 (Boulogne-Billancourt) et à 1891/ 1909 (Nanterre) ;
- ensuite, les collections les plus intéressantes et les plus complètes proviennent essentiellement des anciens centres d'apprentissage d'Asnières (1874W), Boulogne-Billancourt (1687W, 1974W), Clamart (1454W), Colombes (1853W), Nanterre (1809W), Neuilly (1903W), Puteaux (1877W, 1888W), Rueil-Malmaison (1829W) ou encore Suresnes (12W, 1824W) ;
- quelques versements de lycées méritent d'être signalés car ils complètent, de façon très harmonieuse, les archives prises en charge dans les années 1980 : ceux du lycée Pasteur à Neuilly (1040W, 1894W), des lycées Lakanal (1037W, 2027W) et Marie-Curie (2045W) à Sceaux, du lycée Vernant à Sèvres (1954W), du lycée Paul-Langevin à Suresnes (1268W, 1488W, 1832W) et du lycée Michelet à Vanves (2039W). De belles continuités sont ainsi mises en évidence qui contribueront, il faut l'espérer, à établir l'histoire de ces établissements et, au-delà, de l'enseignement dans les Hauts-de-Seine.
- enfin, les archives des établissements régionaux d'enseignement adapté revêtent un intérêt particulier, compte tenu des populations accueillies et des

enseignements donnés : on se reportera avec profit aux versements des EREA Jean-Monnet à Garches (ancienne école nationale de perfectionnement, puis école nationale pour handicapés moteurs : 1956W) et Toulouse-Lautrec à Vaucresson (2009W).

Pistes de recherches historiques à partir des archives scolaires

Les informations d'ordre statistique recueillis dans les documents nombreux et sériels que sont les registres d'inscription des élèves et les registres de paiement des frais de scolarité, permettent de dresser une sociologie fine des élèves du secondaire, de suivre l'évolution des effectifs à l'intérieur d'un même établissement et de le comparer à d'autres. Des professions des parents et de la mention de frères et sœurs inscrits dans des établissements voisins, se déduit la part de la société ayant accès à l'enseignement secondaire et s'appréhende l'évolution vers la démocratisation. Une étude portant sur les adresses des parents et les élèves internes permet de circonscrire le ressort de recrutement de l'établissement. Les registres de droits constatés renseignent sur le coût d'un enseignement secondaire avant l'introduction de la gratuité. Enfin, plus anecdotique, il peut être intéressant d'étudier la scolarité des élèves célèbres à travers leurs notes trimestrielles et les palmarès ou, dans le cadre d'une enquête plus large et avec l'aide des annuaires des associations d'anciens ou d'anciennes élèves, de retracer l'itinéraire d'une classe d'âge à sa sortie de l'école.

Dresser la sociologie du personnel enseignant et administratif, son origine, sa formation, le déroulement de sa carrière, sa rétribution à partir des archives des établissements scolaires est, en comparaison, beaucoup plus malaisé, faute de documents. On se reportera aux dossiers du rectorat et du ministère.

Les correspondances, les rapports des proviseurs, les photographies et surtout les archives de l'intendance, quoique d'aspect plus rébarbatif, permettent de lever le voile sur la vie quotidienne de l'établissement. On y retrouve tout ce qui concerne la construction des locaux, leur extension et leur aménagement, de la salle de cours au gymnase ou aux dortoirs, le régime alimentaire des élèves, leur encadrement religieux, le respect de la discipline ou encore les relations de l'administration avec les familles.

Enfin, les archives des établissements scolaires nous renseignent sur l'enseignement dispensé, même si les cahiers de cours et les notes préparatoires des professeurs sont absents. Tout au plus peut-on utiliser les cahiers de classe, quand ils existent et sous réserve qu'ils aient été bien tenus, les rapports des proviseurs ainsi que les rapports d'inspection pour connaître le résumé des leçons, la pédagogie employée, cerner la marge de manœuvre d'un enseignant par rapport au programme dicté par le ministère et constater le niveau réellement acquis par les élèves. Aussi ne faut-il pas hésiter à solliciter les archives des services d'intendance (inventaires, factures, etc.) qui, de manière détournée, renseignent sur le contenu des bibliothèques, des cabinets d'enseignement scientifiques, les achats de livres pour les distributions des prix, voire sur l'organisation de visites extrascolaires.

Riches d'informations, les archives des établissements scolaires sont une source fondamentale pour l'histoire de l'enseignement secondaire. La collecte se poursuivra dans les écoles du département des Hauts-de-Seine avec des résultats que l'on espère heureux.

Olivier Muth